

But et objet

Ce protocole a pour objet de décrire la préparation d'un prélèvement de CSP à l'EFS de l'avant-veille jusqu'au jour du prélèvement

Actions et méthodes

Après confirmation de l'indication :

- La date de prélèvement est fixée en accord avec l'EFS, lors de la réunion de greffe, éventuellement le centre de référence d'origine et le service d'onco-hématologie pédiatrique, ainsi que le service de réanimation si l'enfant pèse moins de 15Kg
- Les abords veineux sont évalués.

Dans le mois qui précède le prélèvement, l'IDE de coordination de greffe s'assure du prélèvement des sérologies virales de l'enfant et de la signature du consentement qu'il/elle transmet à l'EFS. Il/elle rencontre les parents et l'enfant afin de leur réexpliquer le déroulement de la cytophérèse et remet un courrier de programmation avec le calendrier pré cytophérèse. L'IDE de coordination de greffe organise avec la famille une visite à l'EFS pour évaluer les abords veineux et si besoin il est envisagé la pose d'un cathéter central de cytophérèse dans le service de chirurgie pédiatrique sous anesthésie générale la veille du recueil.

Une fois la date confirmée avec l'EFS, il est décidé la mise en application du protocole de mobilisation des CSH (PO*3 2 5)

La veille du prélèvement, l'enfant est hospitalisé dans le service d'hématologie pédiatrique et l'équipe médicale s'assure

- que les parents ont été informés et que le consentement a été signé
- de l'état clinique du patient
- des bonnes conditions hématologiques pour le prélèvement. Une transfusion de CPA est prévue si les plaquettes sont < 100000/mm³ et de concentrés érythrocytaires si Ht < 30% ou Hb < 12g/dl. Le dosage des CD34+ est réalisé en même temps que la NFS sauf si l'enfant rentre un dimanche.
- NB : le programme de prélèvement sera validé vers 18h00 en semaine en fonction du dosage de la NFS-P et des CD34+ en semaine
- Si besoin selon avis médical un (ou deux) cathéter central de cytophérèse sera posé en chirurgie pédiatrique en vue du recueil

L'équipe paramédicale s'assure :

- de la présence du dossier transfusionnel
- de la présence d'un résumé de l'histoire clinique du malade
- Le facteur de croissance hématopoïétique prescrit au domicile est injecté vers 20h00 ou à l'hôpital si l'enfant reste hospitalisé.
- De faire une demande de transport sur le logiciel avec un accompagnant
- D'envoyer 3planches d'étiquettes au nom de l'enfant +1 planche d'étiquettes de l'UF

Le matin du prélèvement si l'enfant est hospitalisé

- une NFS-P avec dosage des CD34+ est réalisée tôt le matin ; le prélèvement doit arriver pour 8h à Pontchaillou
 - Préparer le matériel administratif
 - Le dossier transfusionnel de l'enfant avec carte de groupe sanguin
 - Le dossier médical
 - Une copie de l'ordonnance de jour + médicaments du jour
 - +/- prémédication (sur PM) en fonction de l'enfant
- Proposer un petit déjeuner à l'enfant en évitant les matières grasses
- Faire sa toilette et l'habiller chaudement
- S'assurer de la présence du bracelet d'identification de l'enfant

- Avant le départ, poser les patches Emla* sur les veines repérées à l'EFS lors de la visite de l'enfant.
- L'enfant sera accompagné d'au moins un des parent
- Prévoir une occupation qui nécessite peu l'usage des bras (vidéos...)
- Poste de téléphone de la cytophèrese à l'EFS 8040

Si l'enfant n'est pas hospitalisé, les parents devront se rendre directement à l'EFS pour 8h30 en ayant posé les patches Emla* sur les différentes veines indiquées par l'EFS lors de leur visite. L'IDE de l'EFS réalisera le prélèvement des CD 34+ directement sur place si ce prélèvement n'a pu être fait la veille et débutera le recueil de CSP.

Responsabilité

L'équipe qui prend en charge le patient :

- Un médecin responsable du prélèvement (EFS)
- Le médecin du service d'hématologie qui va autoriser le prélèvement.
- Un IDE de l'EFS procédure
- L'IPDE de coordination de greffe d'hématologie

Définitions

- **CSH** : Cellules Souches Hématopoïétiques
- **CSP** : Cellules Souches Périphériques
- **EFS** : Etablissement Français du Sang
- **PM** : Prescription Médicale

Documentation et renvois

Mobiliser les CSH PO 325

Enregistrement :
Dossier de soin et Dossier médical

Exigences à appliquer :

- Bonnes pratiques de prélèvement : Arrêté du 10 septembre 2003 portant homologation du règlement de l'Agence Française du sang relatif aux bonnes pratiques de prélèvement et pris en application de l'article L668-3 du Code de la santé publique.
- Bonnes pratiques relatives au prélèvement, au transport, à la transformation des cellules souches hématopoïétiques issues du corps humain et des cellules mononuclées sanguines utilisées à des fins thérapeutiques : Arrêté du 16 décembre 1998.
- Conventions EFS / CHR pour les actes thérapeutiques et thérapie cellulaire.
- Articles 1231-1 et suivants du code de la santé publique issus de la loi de bioéthique du 06/08/2004
- Décret 2005-443 du 10/05/2005 relatif aux prélèvements d'organes et de cellules hématopoïétiques sur donneur vivant

Modifications depuis la version précédente

Révision documentaire 2019 – Changements en rouge
Intégration dans le logiciel Sherpa en date du 21/07/2021 – ancienne référence du document :IT 3.2.11.1

Circuit de validation

Rédaction

Approbation



Préparation de prélèvement de CSP d'un enfant à l'EFS

Codification : CHU-IT-4281

Version : 4

Emetteur : I-COPIIL JACIE

Date d'approbation : 27/11/2019 00:00:00

Pages : 3/3

Equipe paramédicale

V Gandemer, directeur du programme JACIE - P. Voisin, cadre supérieure de santé du pôle femme-enfant - S. Massot, cadre de santé

Date de rédaction : [Date fin étape 1]

Date d'approbation : 27/11/2019 00:00:00